

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 10 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Pierre OSER à André HELLE ,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 4 avril	Vendredi 4 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Sophie GUYON est désignée.

2015-02-08 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)2015- SPANC
Rapporteur : Christian RAYOT

Préfecture du Terr. de Bercy

20 AVR. 2015

Préambule

Service Courrier

Le SPANC de la CCST est entrée en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Cette mutualisation se répartit sur le recours d'un technicien assainissement.

Les éléments marquants de 2014

Le SPANC a réalisé :

- 9 certificats d'urbanisme,
- 7 permis de construire,
- 28 contrôles suite à travaux,
- 52 diagnostics d'installations existantes,

L'essentiel des diagnostics a été réalisé sur la commune de Suarce, Lepuix-Neuf et Réchesy.

En termes d'entretien des systèmes, 37 vidanges ont été programmées avec les particuliers.

Orientations 2015

L'année 2015 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif, avec l'ordre de priorité suivant :

- Réchésy – Faverois,
- Delle – Joncherey - Lebetain,
- Grandvillars,
- Beaucourt.

La reprise des zonages, voir leur validation sous la forme d'une mise en enquête publique, sera au préalable nécessaire (Delle notamment).

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur le plateau de Croix (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité), une démarche pourrait être développée sur la Suarcine et la Vendeline. L'Agence a donné son accord de principe. Suite à une réunion publique en novembre 2014, les particuliers sont invités à faire connaître leur volontariat pour juin 2015. Une demande d'aide globale sera alors déposée en septembre 2015.

Dépenses 2015

Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), des frais de comptabilité et des indemnités d' élu. Une somme de 11 000 euros est affectée pour 2015.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 80 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

Une somme de 400 euros est affectée pour les ANV.

Recettes 2015

Sur la base de 100 contrôles pour l'année 2014, il est attendu une recette de 1 000 euros de l'Agence de l'eau.

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 85 500 euros est inscrite.

L'objectif sur 2015 est de 110 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 7 000 euros.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Un déficit 2 010 euros est cumulé en fin de budget 2014.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 103 500 euros HT.

Les grandes lignes du Budget primitif 2015

Les grandes lignes du budget 2015 se ventilent de la manière suivante :

En fonctionnement

En dépenses – 103 500€

Dont notamment :

Charges à caractère général

- poste technicien, comptabilité, indemnités élu	11 000 €
- entretien des systèmes d'assainissement	10 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	80 000 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	400 €

Déficit 2014 -2 010 €

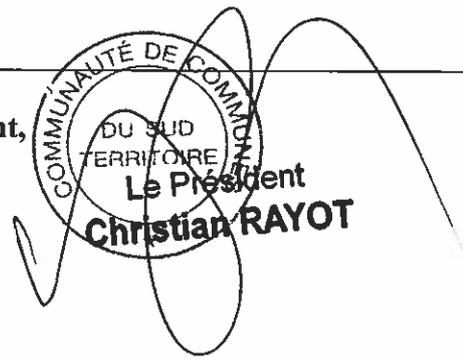
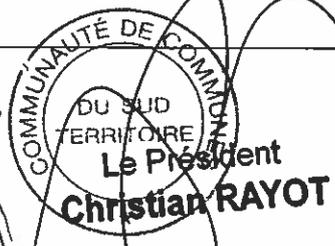
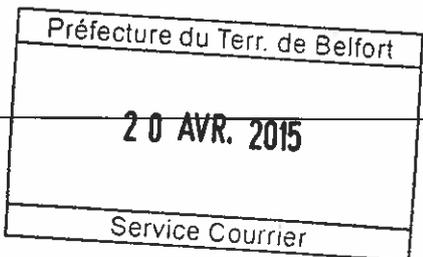
En recettes – 103 500€

Prime Agence de l'eau RMC	1 000 €
Aide Agence de l'eau réhabilitation	85 500 €
Recettes (paiement des contrôles)	7 000 €
Paiement de l'entretien par les particuliers	10 000 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 103 500 euros.

A noter, que dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'eau, la prime pour contrôle (30 euros) du SPANC est réduite à 10 euros, et sera arrêtée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir débattu au sein du Conseil Communautaire,
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 AVR. 2015 Et publication ou notification le 20 AVR. 2015</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p>
--	---